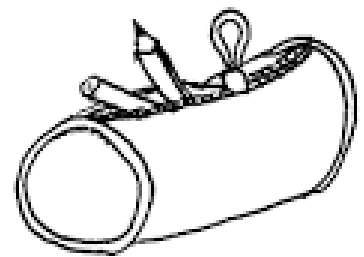


# ***Guide pour la scolarisation des personnes avec Autisme et/ou Trouble Envahissant du Développement en Haute-Normandie Année scolaire 2014/2015***



Edition du 29/05/2015

Centre de Ressources Autisme Haute-Normandie (CRAHN) - Documentation  
4 rue Paul Eluard - BP 35 - 76301 Sotteville-lès-Rouen cedex  
Tel : 02 32 95 18 79 - Fax : 02 32 95 18 65  
Mel : [cra.documentation@ch-lerouvray.fr](mailto:cra.documentation@ch-lerouvray.fr)



<http://cra-haute-normandie.fr>

***Ce guide a pour but de faire connaître les interlocuteurs de proximité et les démarches en Haute-Normandie pour la scolarisation des personnes avec autisme.***

***Il n'est pas exhaustif, il a pour principal objectif de donner des repères concernant les ressources en Haute-Normandie.***

***Il peut être complété et amélioré par vos remarques et suggestions qui seront prises en compte dans une prochaine édition.***

***Vous êtes invités à le faire circuler afin que ces ressources soient mieux connues.***

## **LE RÔLE DU CENTRE DE RESSOURCES POUR L'AUTISME DE HAUTE-NORMANDIE**

Service à vocation régionale, constitué d'une équipe pluridisciplinaire, spécialisée et expérimentée sur le syndrome autistique, le CRAHN met en œuvre des actions de recherche, d'aide, de soutien, d'information, de formation, de conseil et d'expertise auprès des familles et des professionnels. Il intervient en soutien dans la réalisation des diagnostics et évaluations fonctionnelles. Le rôle du CRAHN est alors de soutenir la personne TED dans l'ensemble des étapes de sa vie. Le CRAHN peut donc être sollicité comme intermédiaire lors des démarches de scolarisation de votre enfant. L'action du CRAHN peut prendre la forme d'une mise en réseau de différents intervenants, apporter des connaissances spécialisées liées à ce handicap aux différents interlocuteurs, ainsi que soutenir et conseiller les personnes TED et leurs familles.

Le CRAHN a signé une convention avec l'Education Nationale. Elle s'est concrétisée notamment par la mise à disposition d'un enseignant spécialisé au sein de l'équipe du CRAHN. Sa mission principale est de sensibiliser les acteurs de l'Education Nationale et d'intervenir lors de situations individuelles complexes.

Enseignant spécialisé, CRAHN : Jean-Philippe ROUSSEL  
jean-philippe.rousseau@ch-lerouvray.fr

### **Coordonnées :**

Centre de Ressources pour l'Autisme de Haute-Normandie  
4 rue Paul Eluard  
76300 Sotteville-lès-Rouen

Secrétariat : 02 32 95 18 64  
Unité de Formation Information : 02 76 67 62 04  
Centre de documentation : 02 32 95 18 79  
⇒ <http://cra-haute-normandie.fr>

## SOMMAIRE

<b>La scolarisation de A à Z.....</b>	<b>4</b>
<b>L'annuaire de l'Education Nationale en Haute-Normandie .....</b>	<b>8</b>
<b>Organigramme de l'Education Nationale.....</b>	<b>8</b>
Liste des Inspecteurs de l'Eure .....	9
Liste des Inspecteurs de Seine-Maritime.....	11
Liste des Enseignants référents de l'Eure .....	14
Liste des Enseignants référents de Seine-Maritime .....	15
<b>Dispositifs d'inclusion scolaire.....</b>	<b>17</b>
Unité d'enseignement de l'Eure .....	17
Unité d'enseignement de Seine-Maritime .....	17
Liste des CLIS de l'Eure .....	18
Liste des CLIS de Seine-Maritime.....	19
Liste des ULIS collèges et lycées de l'Eure .....	20
Liste des ULIS collèges et lycées de Seine-Maritime.....	21
<b>Les démarches .....</b>	<b>22</b>
Comment bénéficier des transports scolaires et universitaires ?.....	22
Comment obtenir une AVS ? .....	22
Comment obtenir un aménagement des examens ? .....	23
<b>La scolarisation à domicile .....</b>	<b>23</b>
<b>L'orientation .....</b>	<b>24</b>
<b>Adresses utiles .....</b>	<b>25</b>

## La scolarisation de A à Z

Quelques points de repère sur le vocabulaire pratique utilisé, pour répondre aux questions immédiates que vous vous posez...

### ➤ AVS

L'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) intervient auprès de l'élève pour lui permettre de réaliser certains gestes (installation dans la classe, préparation du matériel, déplacements, repas...) à l'école, au collège ou au lycée. Il apporte une aide matérielle, éducative et participe à la socialisation de l'élève.

### ➤ Académie

La France est découpée en 30 Académies, chacune sous la responsabilité d'un Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. (Voir *DASEN*). Chaque Académie est divisée en circonscriptions sous la responsabilité d'un Inspecteur Départemental de l'Education Nationale (Voir *LEN*) : 24 pour la Seine-Maritime et 11 pour l'Eure (Voir *organigramme*).

### ➤ Aménagements pour les examens

Les aménagements prévus par la loi sont : le 1/3 temps, les aides techniques et humaines, les dispenses en cours de scolarité d'EPS et de LV2.

D'autres aménagements sont possibles : certificat pour les épreuves orales, possibilités d'aller visiter le lieu d'examen, de s'installer avant les autres candidats, de disposer de fiches méthodologiques...

### ➤ CDAPH

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) décide de l'orientation des personnes handicapées (enfant ou

adulte) et de l'attribution de l'ensemble des aides et prestations (carte d'invalidité, de priorité, de stationnement) et notamment de la prestation de compensation du handicap (PCH) versée par le Conseil général.

### ➤ CLIS

La Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) a pour vocation d'accueillir des élèves en situation de handicap dans des écoles ordinaires afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire. Elle accueille 12 élèves au maximum. Les enfants sont orientés en CLIS par la MDPH.

Elle peut bénéficier d'une personne supplémentaire dans la classe : une AVS-CO pour aider à l'intégration des élèves dans les dispositifs collectifs.

➤ Pour connaître la liste des CLIS, consulter la rubrique « Dispositifs d'inclusion scolaire », CLIS 27 (p.17) et CLIS 76 (p.18).

### ➤ Conseiller pédagogique

Les conseillers pédagogiques en place dans chaque circonscription sont des enseignants chargés de mettre en place des formations pour les enseignants et d'apporter une aide pédagogique pour ceux qui le souhaitent.

### ➤ DASEN

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nation Nationale (DASEN) est l'Inspecteur d'Académie. Il représente le recteur dans les départements. Il est chargé de mettre en œuvre la politique éducative dans les départements.

➤ *Pour connaître les coordonnées des DASEN en Haute-Normandie, consulter la rubrique « Organigramme de l'Education Nationale » (p.7)*

### ↳ **Déscolarisation**

Il ne peut pas y avoir de déscolarisation dans l'absolu, mais une suspension de scolarisation. S'il y a mise en danger des autres élèves et/ou mise en danger de l'enfant au sein de l'école. La décision fait intervenir le médecin scolaire obligatoirement.

C'est en recueillant différents documents relatant les faits et avec un écrit du médecin scolaire que le DASEN (Inspecteur Académique peut sur demande de l'Inspecteur de circonscription prononcer une suspension de scolarisation par exemple jusqu'à la mise en place de soins adaptés).

### ↳ **Enseignant référent**

C'est un enseignant spécialisé de l'Education Nationale. Il est compétent pour tout élève en situation de handicap de son secteur, reconnu par la MDPH.

Ses missions sont de : faire le lien entre tous les intervenants, l'élève et sa famille ; organiser l'évaluation des besoins du jeune en milieu scolaire ; assurer le suivi du projet personnel de scolarisation (PPS) réunir l'équipe de suivi et de scolarisation (ESS). Il travaille en réseau (en lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH/CDAPH).

➤ *Pour connaître la liste des enseignants référents, consulter la rubrique « Organigramme de l'Education Nationale » : Enseignant référents 27 (p.13) et Enseignants référents 76 (p.14)*

### ↳ **Equipe éducative**

L'équipe éducative est un lieu de dialogue et de concertation où s'élabore et s'ajuste le projet individuel de l'élève. Ce n'est pas une instance de décision mais un groupe de travail . A l'initiative du directeur de

l'école, elle réunit toutes les personnes qui interviennent dans la scolarité d'un enfant.

### ↳ **EVS**

L'Emploi de Vie Scolaire (EVS) a pour mission le suivi d'enfants en situation de handicap ou en difficulté scolaire ou des tâches administratives.

### ↳ **ESS**

L'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) se réunit sous l'autorité de l'enseignant référent.

La présence des parents est obligatoire.

Elle est composée de l'ensemble des personnes qui prend en charge l'enfant (l'élève, sa famille, l'enseignant référent, les enseignants, la direction de l'établissement, les professionnels de soin, ...). Elle procède, au moins une fois par an, à l'évaluation du PPS et sa mise en œuvre Elle facilite la mise en œuvre du PPS et assure, pour chaque élève en situation de handicap, un suivi attentif et régulier.

### ↳ **GEVA Sco**

Le GEVA Sco permet de procéder à l'évaluation des élèves handicapés. Il offre une base solide pour la rédaction du Projet Personnalisé de Scolarisation (*Voir PPS*). Il permet de recueillir des informations relatives à chaque enfant handicapé en situation scolaire au regard de ses activités d'apprentissage, de sa mobilité, de sa sécurité, des actes essentiels de la vie quotidienne, de ses activités relationnelles ou de sa vie sociale. Il est renseigné au sein des établissements scolaires par les équipes éducatives ou les équipes de suivi de la scolarisation réunies par l'enseignant référent, en présence de l'élève et de ses parents, puis adressé à la M.D.P.H.

### ↳ **IEN**

L'Inspecteur départemental de l'Education Nationale (IEN) est le relais du DASEN dans

les écoles. Il est le supérieur hiérarchique des enseignants.

➤ *Pour connaître la liste des IEN, consulter la rubrique « Organigramme de l'Education Nationale » : IEN du 27 (p.8) et du 76 (p.10).*

#### ➤ Médecin scolaire

Le médecin scolaire organise des bilans de santé, met en place un dossier de santé, identifie les élèves en difficulté et organise le suivi des enfants handicapés ou souffrant de maladie chronique (*Voir PAI*).

#### ➤ MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un lieu unique de service public visant à accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes handicapées.

Il vous faut remplir un formulaire MDPH, accompagné du certificat médical et retourner l'ensemble à la MDPH pour étude de votre demande.

Vous pouvez vous faire aider dans vos démarches par votre Centre Communal d'action sociale (CCAS) de votre commune ou à la MDPH par des agents d'accueil.

➤ *Pour connaître les coordonnées des MDPH 27 et 76, consulter la rubrique « Adresses utiles » (p.26).*

#### ➤ PAI

Le Projet d'Accueil individualisé (PAI) est un document écrit sollicité par la famille. Il est mis en place par le chef d'établissement et un médecin de l'Education Nationale pour un enfant ou un adolescent atteint de maladie chronique, d'allergie, d'intolérance alimentaire et trouble spécifique du langage.

#### ➤ PPS

Le Projet Personnel de Scolarisation (PPS) est proposé à chaque enfant, adolescent ou adulte handicapé. Il organise la scolarisation en coordonnant les actions

pédagogiques éducatives, sociales médicales et paramédicales. Il est élaboré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (*Voir MDPH*). L'initiative du PPS revient aux parents qui adressent la demande à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (Maison Départementale des Personnes Handicapées (*Voir MDPH*)).

#### ➤ Psychologue scolaire

Le psychologue scolaire travaille dans plusieurs écoles d'une circonscription. Il intervient à la demande des enseignants pour observer un enfant, analyser ses compétences et identifier les obstacles qu'il rencontre. Il peut être sollicité directement par les parents. Le directeur de l'établissement scolaire connaît ses coordonnées et peut les communiquer aux familles.

#### ➤ RASED

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) aide les enfants sur le temps scolaire après autorisation des parents. Il se compose d'enseignants spécialisés : Maître E (chargé de l'aide à dominante pédagogique), le Maître G (chargé de l'aide à dominante rééducative) ainsi qu'un psychologue scolaire.

#### ➤ Redoublement et saut de classe

Décret 2005-1014 du 24 août 05 :

Durant sa scolarité primaire, un élève ne peut redoubler ou sauter qu'une seule classe.

Dans des cas particuliers, et après avis de l'inspecteur chargé de la circonscription du premier degré, un second redoublement ou un second saut de classe peuvent être décidés.

Si parents et enseignants ne sont pas parvenus à se mettre d'accord, les parents peuvent former un recours motivé auprès de la commission départementale prévue à cet effet. Les décisions de cette commission sont sans appel.



La commission d'appel est présidée par l'Inspecteur d'Académie ( Voir DASEN).

Les équipes de suivi de scolarisation ont compétence pour prendre la décision de maintenir un enfant handicapé.

### ➤ SESSAD

Les Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) assurent un accompagnement à la fois éducatif, pédagogique et thérapeutique des enfants et adolescents jusqu'à l'âge de 20 ans.

Ils interviennent à l'école, au domicile ou dans tout autre lieu de vie de l'enfant.

L'admission en SESSAD nécessite une décision de la CDAPH et une orientation de la MDPH.

➤ Pour connaître la liste des SESSAD, se reporter au document réalisé par le CRAHN « [Coordonnées des SESSAD \(Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile\) avec agrément autisme/TED en Haute-Normandie](#) ».

### ➤ ULIS

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire est un dispositif au sein d'un collège, d'un lycée général, technologique ou professionnel. Son projet est inscrit dans le projet d'établissement. Elle a pour mission d'accueillir de façon différenciée des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire. Elle accueille en petit effectif des adolescents en situation de handicap, généralement de 11 à 16 ans. Les enfants sont orientés par la MDPH. Les ULIS lycées ont pour objectif de préparer l'adolescent au monde professionnel

➤ Pour connaître la liste des ULIS, consulter la rubrique « Dispositifs d'inclusion scolaire » : ULIS 27 (p.19) et ULIS 76 (p.20).

### ➤ SEGPA

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), parties intégrantes des collèges, accueillent des élèves, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, ayant des difficultés scolaires importantes et persistantes. Ils y bénéficient d'un encadrement renforcé (classes à effectif réduit) par des enseignants spécialisés. Les programmes sont adaptés : priorité aux compétences de bases et préparation à l'insertion par la découverte de champ professionnels. Les enseignements généraux s'appuient sur les programmes du collège.

La plupart des élèves ont vocation à continuer une formation en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis (CFA)

Diverses possibilités d'accès à une qualification de niveau V sont offertes aux élèves.

### ➤ Unité d'enseignement

L'Unité d'Enseignement (UE) a pour objectif de préparer l'intégration d'enfants dans le milieu scolaire ordinaire. Il s'agit d'une application du 3e plan autisme au niveau national (2013-2017).

➤ Pour connaître les coordonnées de l'Unité d'Enseignement en Haute-Normandie, consulter la rubrique « Dispositifs d'inclusion scolaire » (p.16).

# L'annuaire de l'Education Nationale en Haute-Normandie

## Organigramme de l'Education Nationale





### Liste des Inspecteurs de l'Eure

Circonscriptions	Inspecteurs Education Nationale 27
Les Andelys	I.E.N. : Patrice LANGLAIS rue de la Libération 27700 LES ANDELYS Inspection : 02 32 08 96 90 fax 02 32 54 08 30 0271031z@ac-rouen.fr
Bernay	I.E.N. : Frédéric HAVET 2 rue de la Concorde 27300 BERNAY Inspection : 02 32 08 96 25 fax 02 32 45 87 75 0271032a@ac-rouen.fr
Evreux II	I.E.N. : Jean MANHES DSDEN de l'Eure 24 bd Georges Chauvin - CS 22203 27022 EVREUX CEDEX standard 02 32 29 64 00 DSDEN : 02 32 28 61 16 fax 02 32 28 61 21 0271309b@ac-rouen.fr
Evreux III	I.E.N. : Alain di GIOVANNI DSDEN de l'Eure 24 bd Georges Chauvin CS 22203 27022 EVREUX CEDEX standard 02 32 29 64 00 DSDEN : 02 32 28 61 22 fax 02 32 28 61 27 0271596n@ac-rouen.fr
Evreux V	I.E.N. : Jérôme HENON DSDEN de l'Eure 24 bd Georges Chauvin - CS 22203 27022 EVREUX CEDEX standard 02 32 9 64 00 DSDEN : 02 32 28 61 10 fax 02 32 28 61 15 0271799j@ac-rouen.fr
Louviers	I.E.N. : Jacques BEAUDOIN Ecole Jules Ferry 5 Bd Jules Ferry 27405 LOUVIERS CEDEX Inspection : 02 32 08 96 06 fax 02 32 50 73 50 0271035d@ac-rouen.fr
Le Neubourg	I.E.N. Jean-Luc HELOIR 73 rue Octave Bonnel 27110 LE NEUBOURG Inspection : 02 32 08 96 30 fax 02 32 35 40 46 0271480m@ac-rouen.fr
Pont-Audemer	I.E.N. : Laurent MORTREUIL 5 rue Stanislas Delaquaize 27500 PONT-AUDEMER Inspection : 02 32 08 96 40 fax 02 32 56 50 14 0271034c@ac-rouen.fr

Saint-André-de-l'Eure	I.E.N. : Anne KUBEK 6 rue de Dreux - Château Drouet 27220 SAINT-ANDRE-DE-L'EURE Inspection : 02 32 08 96 35 fax 02 32 32 72 55 0271036e@ac-rouen.fr
Val-de-Reuil	I.E.N. : François GILBERT 82-84 place aux Jeunes 27100 VAL-DE-REUIL Inspection : 02 32 08 95 90 fax 02 32 61 18 24 0271648v@ac-rouen.fr
Vernon	I.E.N. : Gilles BEAUFILS 32 rue de Gamilly 27200 VERNON Inspection : 02 32 08 96 46 fax 02 32 51 04 98 0271037f@ac-rouen.fr
Eure A.S.H.	I.E.N. : Ariane MEYER DSDEN de l'Eure 24 bd Georges Chauvin CS 22203 27022 EVREUX CEDEX DSDEN : 02 32 29 64 00 secrétariat : 02 32 28 61 10 fax 02 32 28 61 15 0271798h@ac-rouen.fr
PRÉ-ÉLEMENTAIRE (maternelle)	I.E.N. : François LEBLANC DSDEN de l'Eure 24 bd Georges Chauvin CS 22203 27022 EVREUX CEDEX DSDEN : 02 32 29 64 00 I.E.N. : 02 32 2 9 64 33 fax 02 32 38 80 92 ien.maternelle27@ac-rouen.fr

### Liste des Inspecteurs de Seine-Maritime

Circonscriptions	Inspecteurs Education Nationale 76
Barentin	Maison citoyenne Serge Freulet 4 rue de l'Ingénieur Locke 76360 BARENTIN <b>Tel : 02.35.91.21.53</b> Fax : 02.35.92.31.90 0760181j@ac-rouen.fr
Bois Guillaume	Philippe Vauchel 5 place des faïenciers 76037 ROUEN CEDEX <b>Tel : 02.32.08.98.04</b> Fax : 02.32.08.99.80 0760194y@ac-rouen.fr
Canteleu	Michèle Mauger 23 avenue de Versailles 76380 CANTELEU <b>Tel : 02.35.74.03.26</b> Fax : 02.32.82.81.83 0763319v@ac-rouen.fr
Darnétal	Corinne Galle 127 rue de Longpaon B.P. 93 76162 DARNÉTAL CEDEX <b>Tel : 02.35.08.50.70</b> Fax : 02.32.12.06.58 0761770l@ac-rouen.fr
Dieppe Est	Annick Tourelle 3 espace de Ventabren Ilot Saint-Jacques 76200 DIEPPE <b>Tel : 02.35.82.30.43</b> Fax : 02.32.14.04.97 0760183l@ac-rouen.fr
Dieppe Ouest	Jean François Butel 3 espace de Ventabren Ilot Saint-Jacques 76200 DIEPPE <b>Tel : 02.35.84.62.72</b> Fax : 02.32.14.04.97 0760184m@ac-rouen.fr
Elbeuf	Brigitte Gentes La Fabrique des Savoirs 8 rue Oursel B.P. 30235 76502 ELBEUF CEDEX <b>Tel : 02.35.78.41.49</b> Fax : 02.35.77.92.95 0760193X@ac-rouen.fr
Eu	Alain Courbe 9 rue de Verdun B.P. 135 76260 EU <b>Tel : 02.35.86.18.11</b> Fax : 02.35.86.62.83 0760185n@ac-rouen.fr

Fécamp	<p>Dalila Morel  École Jean Lorrain  248 avenue Jean Lorrain  76400 FÉCAMP  <b>Tel : 02.35.28.27.57</b>  Fax : 02.35.29.41.07  0761932m@ac-rouen.fr</p>
Le Grand Quevilly	<p>Guillaume Charlemein  Centre Marx Dormoy  Place Gabriel Péri  76123 GRAND-QUEVILLY CEDEX  <b>Tel : 02.35.68.05.20</b>  Fax : 02.35.69.06.35  0762958c@ac-rouen.fr</p>
Le Havre Est	<p>Jean Yves Mary  Maison de l'Éducation  33 rue du Père Flavigny  B.P. 2048  76620 LE HAVRE  <b>Tel : 02.35.22.22.27</b>  Fax : 02.35.22.22.41  0762162m@ac-rouen.fr</p>
Le Havre Ouest	<p>Patrick Deplanque  Maison de l'Éducation  33 rue du Père Flavigny  B.P. 2048  76620 LE HAVRE  <b>Tel : 02.35.22.22.18</b>  Fax : 02.35.22.22.38  0760187r@ac-rouen.fr</p>
Le Havre Nord	<p>Christine de Petra  Maison de l'Éducation  33 rue du Père Flavigny  B.P. 2048  76620 LE HAVRE  <b>Tel : 02.35.22.22.26</b>  Fax : 02.35.22.22.40  0760186p@ac-rouen.fr</p>
Le Havre Sud	<p>Frédéric Vaas  Maison de l'Éducation  33 rue du Père Flavigny  B.P. 2048  76620 LE HAVRE  <b>Tel : 02.35.22.22.19</b>  Fax : 02.35.22.22.40  0760188s@ac-rouen.fr</p>
Lillebonne	<p>Maryline Vincent  École Glatigny  Place de Coubertin  76170 LILLEBONNE  <b>Tel : 02.35.38.10.68</b>  Fax : 02.35.38.09.47  0760182k@ac-rouen.fr</p>
Maromme	<p>Daniel SMADJA  13, rue de l'église  76150 MAROMME  <b>Tel : 02.35.74.37.32</b>  Fax : 02.32.82.81.95  0760195z@ac-rouen.fr</p>

Montivilliers	Olivier BASELY Maison de l'Éducation 33 rue du Père Flavigny B.P. 2048 76620 LE HAVRE <b>Tel : 02.35.22.22.51</b> Fax : 02.35.22.22.31 0760189t@ac-rouen.fr
Neufchâtel	Sophie BEAUMONT Circonscription de Neufchâtel en Bray 27 route de Londinières 76270 NEUFCHÂTEL EN BRAY <b>Tel : 02.35.93.02.89</b> Fax : 02.32.97.06.20
Rouen centre	Albert CORTES 5 Place des Faïenciers 76037 ROUEN CEDEX <b>Tel : 02.32.08.99.63</b> Fax : 02.32.08.99.80 0762957b@ac-rouen.fr
Rouen Nord	André POTDEVIN 43 rue Veysseyre 76000 ROUEN <b>Tel : 02.32.08.97.40</b> Fax : 02.35.61.48.49 0762122u@ac-rouen.fr
Rouen Sud	Christine MALOT 5 place des Faïenciers 76037 ROUEN CEDEX <b>Tel : 02.32.08.99.78</b> Fax : 02.32.08.99.80 0760192w@ac-rouen.fr
Saint Etienne Du Rouvray	Jean Marc Titton 5 place des Faïenciers 76037 ROUEN CEDEX Tel : 02.32.08.98.08 Fax : 02.32.08.99.80 0760196a@ac-rouen.fr
Saint Valéry en Caux	Janick Chéret 3 rue du Hameau d'Etennemare B.P. 55 76460 SAINT VALERY EN CAUX Tel : 02.35.97.64.34 Fax : 02.35.97.20.27 0762974v@ac-rouen.fr
Yvetôt	Pascal FÉRÉOL 25 rue Carnot B.P. 82 76193 YVETOT CEDEX <b>Tel : 02.35.95.39.24</b> Fax : 02.35.95.15.29 0762629v@ac-rouen.fr
ASH	ASH I Giliane RONDEAU 02 32 08 98 53 ASH II Laurent MAIRE 02 32 08 97 68 Inspection académique 5 rue des Faïenciers 76037 ROUEN CEDEX

### Liste des Enseignants référents de l'Eure

NOMS	SECTEURS	ADRESSE	TEL / FAX / MAIL
Mme QUERTAINMONT Sophie	Les Andelys Gisors Etrepagny	Collège Roger Gaudeau Rue Raymond Phelip - BP 520 27705 LES ANDELYS CEDEX	02 32 51 73 08 referentandelys@ac-rouen.fr
Mme COLLARD Pascale	Bernay	Inspection de l'Education Nationale 2, rue de la Concorde 27300 BERNAY CEDEX	02 32 43 25 93 referentbernay@ac-rouen.fr
Mme CAPRON Mireille	St Michel / Nétreville / St François / Marie Cécile Evreux / Conches	Collège Henri Dunant 21, rue Henri Dunant - BP 1604 27016 EVREUX CEDEX	02.32.39.82.50 referentevreux2@ac-rouen.fr
M. SAHLI Sami	La Madeleine / Paul Bert / Lycées A. Hébert et Horticoles / Notre Dame Evreux / Camp. Des circons 2 et 3	Collège Henri Dunant 21, rue Henri Dunant - BP 1604 27016 EVREUX CEDEX	02.32.39.82.50 referentevreux@ac-rouen.fr
Mme MIGRAINE Monique	Verneuil / Breteuil / Rugles / Damville / Nonancourt	Collège Maurice de Vlaminck 328, avenue M. de Vlaminck 27130 VERNEUIL SUR AVRE	02.32.58.44.45 referentevreux5@ac-rouen.fr
Mme LEDANOIS Isabelle	Navarre / Jean Jaurès / Gravigny / Lycées M. Leroy et A. Briand	Collège Marcel Pagnol 2, rue des écoles - BP 486 27930 GRAVIGNY	referentgravigny@ac-rouen.fr
M. GUAIS Pascal	Le Neubourg	Inspection de l'Education Nationale 73 rue Octave Bonnel 27110 LE NEUBOURG CEDEX	02 32 35 28 01 referentneubourg@ac-rouen.fr
Mme ROUSSEL Sandrine	Gaillon, Aubevoye Gaillon, St Marcel Les Andelys	Collège Georges d'Amboise Route de la Garenne 27600 GAILLON	referentgaillon@ac-rouen.fr
Mme PELLAN Mélanie	Louviers	Inspection de l'Education Nationale 5 Boulevard Jules Ferry 27400 LOUVIERS CEDEX	02 32 40 33 02 referentlouviers@ac-rouen.fr
Mme VANDERERVEN Ghislaine	Pont- Audemer	Inspection de l'Education Nationale 5 rue Stanislas Delaquaize 27500 PONT AUDEMER	02 32 41 53 69 referentpontaudemer@ac-rouen.fr
Mme LECORNEC Gaëlle	St André / Ezy sur Eure / Bueil / Pacy sur Eure / Camp de Nonancourt	Inspection de l'Education Nationale Château Drouet - 6, route de Dreux 27220 ST ANDRE DE L'EURE	02 32 32 30 96 Fax 02 32 32 72 55 referentstandre@ac-rouen.fr
Mme BORDET Sylviane	Val de Reuil	Maison du Département 28, avenue des Falaises 27100 VAL DE REUIL	02 32 61 30 60 referentvaldereuil@ac-rouen.fr
	Vernon	Inspection de l'Education Nationale 32 rue de Gamilly 27200 VERNON CEDEX	referentvernon@ac-rouen.fr



## Liste des Enseignants référents de Seine-Maritime

NOMS	SECTEURS	ADRESSE	TEL / FAX / MAIL
Sébastien CAILLON	BARENTIN	Collège André Marie 351, Bld de Normandie - BP 70 76360 BARENTIN	02.35.92.52.40 / 06.33.54.93.98 02.35.92.17.70 (secrétariat du collège) referent.barentin@ac-rouen.fr
Véronique LELLOUCHE	BOIS GUILLAUME	Collège Léonard de Vinci 186 rue Vittecoq 76230 Bois-Guillaume	06.33.53.87.58 referent.boisguillaume@ac- rouen.fr
Dominique CASSAGNE	CANTELEU	Ecole Flaubert 21 avenue de Versailles 76380 CANTELEU	02.35.77.33.02 /06 33 53 28 04 referent.canteleu@ac-rouen.fr
Catherine YACONO	DARNETAL	127 rue de Longpaon BP 93 76160 DARNETAL	06.33.53.36.18 referent.darnetal@ac-rouen.fr
Arielle DESCHAMPS	DIEPPE EST	Collège DUMAS 22 rue Jacques Prévert 76 370 NEUVILLE LES DIEPPE	02.32.14.62.10 (standard) 06 33 53 86 23 referent.dieppe-est@ac- rouen.fr
Antoine GAMMAL	DIEPPE OUEST	Clg Claude Delvincourt 18 Rue Roger Evrard76200 Dieppe	06.33.53.57.12 referent.dieppe-ouest@ac- rouen.fr
Laurent DUCHATEAU	ELBEUF	La Fabrique des Savoirs 8, rue Oursel BP 30235 76 502 ELBEUF Cedex	02.35.77.44.99/06.33.53.06.62 02.35.77.92.95 (fax inspection) referent.elbeuf@ac-rouen.fr
Valérie LESUEUR	EU	9 rue de Verdun BP 135 76260 EU	06 33 53 70 66 02.35.86.62.83 referent-eu@ac-rouen.fr
Bruno DELACROIX	FECAMP	Ecole du port 22 rue Gustave Nicole 76400 FECAMP	06 33 53 45 92 referent.fecamp@ac-rouen.fr
Laurence RAGOT BERJONNEAU	GRAND QUEVILLY	Collège Jean TEXCIER 6 rue Dr Laennec 76120 Grand Quevilly	02 35 68 10 82/06.33.53.02.51 referent.grand-quevilly@ac- rouen.fr
Joëlle MOUREAUX	HAVRE EST	Collège Varlin 3 rue E.Varlin 76610 LE HAVRE	02 35 51 10 99 (ligne directe) / 06.33.53.74.77 <a href="mailto:referent.havre-est@ac-rouen.fr">referent.havre-est@ac-rouen.fr</a>
Christine DESCHAMPS	HAVRE OUEST	Collège Claude Bernard 65 rue H. Montlairy 76620 Le Havre	02 35 44 24 63 / 06.33.53.68.59 referent.havre-ouest@ac- rouen.fr
Christian LACHIVER	HAVRE NORD	Collège Jean Moulin 65, rue Sarah Bernhardt 76620 Le Havre	02 35 46 27 45/ 06 33 54 13 19 referent.havre-nord@ac- rouen.fr

Corinne DEIBER	HAVRE SUD	Ecole André Gide 1 rue Albert Camus 76700 HARFLEUR	02.35.51.36.07/06.33.53.62.88 referent.havre-sud@ac-rouen.fr
Pascal MIZAC	LILLEBONNE	Place de Coubertin 76170 LILLEBONNE	02.35.31.26.71/06.33.53.51.89 referent.lillebonne@ac-rouen.fr
Yann LE BRUN	MAROMME	Collège Alain, rue Ernest Danet, Place Alain BP 1021 76150 MAROMME	02 32 82 84 09/06.33.53.55.42 referent.maromme@ac-rouen.fr
Catherine ENGEL BASELY	MONTIVILLIERS	Maison de l'Education 33 rue du Père Flavigny BP 2048 76620 LE HAVRE	02.35.30.17.63 /06.33.53.11.82 referent.montivilliers@ac-rouen.fr
Dominique FOUBERT	NEUFCHATEL	Collège schweitzer BP 95 Rue Léon Blum 76270 NEUFCHATEL	02.35.93.01.36 (collège) 06 33 53 18 42 Fax collège : 02.35.94.50.18 referent.neufchatel@ac-rouen.fr
Pierre CHEDEVILLE	ROUEN CENTRE	Collège Jean Lecanuet 247 rue Louis Blanc BP 1024 76171 ROUEN Cedex	02 35 72 57 50 poste462/06.33.53.37.51 referent.rouen-centre@ac-rouen.fr
Isabelle CELLIER	ROUEN NORD	Ecole J. Ph. Rameau 6 Bis rue J.Ph.Rameau 76000 ROUEN	02.35.59.76.43/06.33.53.39.04 referent.rouen-nord@ac-rouen.fr
Marie-Christine DENEUVE	ROUEN SUD	Collège Emile Zola 38 rue Alexandre Ribot 76 300 Sotteville lès Rouen	02.35.62.02.90 06 33 53 39 64 referent.rouen-sud@ac-rouen.fr
Tony SMACQUE	ST ETIENNE DU ROUVRAY	Ecole Pergaud 3 Rue de l'Argonne 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	06.33.54.86.67 referent.saint-etienne-rouvray@acrouen.fr
Marianne CAPRON	ST VALERY EN CAUX	Collège Jehan le Povremoyne 76460 ST VALERY EN CAUX	02.35.57.85.10 06.33.54.83.32 referent.saint-valery@ac-rouen.fr
Dominique DEHAYS	YVETOT	Collège Albert Camus 17 rue Retimare B.P 142 76194 Yvetot cedex	02.35.95.97.93 (accès direct) 02.35.95.97.95 (standard collège) 06.33.54.92.73 <a href="mailto:referent.yvetot@ac-rouen.fr">referent.yvetot@ac-rouen.fr</a>
Dominique BERTHAULT	HAVRE Pays de CAUX	Collège Gustave Courbet 16 avenue Jacques Eberhard -BP 301 76700 Gonfreville l'Orcher	02.35.51.01.22 06.21.12.50.18 referent.havre-caux@ac-rouen.fr
Catherine SENEZE	ROUEN RIVE DROITE	Collège Barbey d'Aurevilly 37 bd de la marne 76000 Rouen	referent.rouen-rive-droite@ac-rouen.fr

## Dispositifs d'inclusion scolaire

### Unité d'enseignement de l'Eure

☰ Unité d'enseignement  
Ecole Maternelle Evreux-Navarre  
8 rue Dulcie September  
27000 EVREUX  
Tel : 02 32 34 40 26

Ouverture en Septembre 2015.

L'Unité d'Enseignement est rattachée au SESSAD home Pascale - Association Marie-Hélène - 37 Rue Saint Louis - 27000 EVREUX  
Personne à contacter : Caroline Fontan, directrice

### Unité d'enseignement de Seine-Maritime

☰ Unité d'enseignement  
Ecole Maternelle Catherine Graindor  
1 rue du Général Giraud  
76000 ROUEN  
Tel : 02 35 71 91 82

Depuis le 1er septembre 2014, l'école maternelle Graindor de Rouen accueille, dans ses locaux, une unité d'enseignement pour enfants autistes.

Dans l'académie de Rouen, le dispositif est le fruit d'un partenariat, qui associe le Rectorat, la municipalité de Rouen, et l'association Autisme 76. Sept enfants en bénéficient, à partir de l'âge de 3 ans - et jusqu'à l'âge de 6 ans -, avec l'idée que plus on intervient tôt, plus les progrès sont possibles. Les enfants sont orientés par la MDPH.

Le Centre de Ressources pour l'Autisme de Haute-Normandie a conventionné avec la classe le suivi pédopsychiatrique des enfants.

Circonscriptions	Liste des CLIS de l'Eure
Les Andelys	Les Andelys - école élémentaire Marcel Lefebvre Les Andelys - école élémentaire Georges Pompidou Etrepagny - école élémentaire Gisors - école élémentaire Jean Moulin
Bernay	Bernay Bourg Leconte Brionne - école élémentaire Louis Pergaud Serquigny - école élémentaire Louise Michel
Evreux II	Evreux - école élémentaire Bois Bohy Gravigny - école élémentaire Louis Wallon Pacy-sur-Eure - école élémentaire Dulong
Evreux III	Evreux - école élémentaire Navarre Evreux - école élémentaire Rochereuil Evreux - école élémentaire Michelet <b>2 CLIS1, 1 CLIS2, 1 CLIS4</b> Evreux - école élémentaire Romain Rolland
Evreux V	Breteuil - école élémentaire Guy de Maupassant Conches-en-Ouche - école élémentaire Victor Hugo Evreux - école élémentaire Victor Hugo
Louviers	Gaillon - école élémentaire Paul Doumer Louviers - école élémentaire Jacques Prevert Louviers - école élémentaire Saint-Exupery <b>2 CLIS1</b>
le Neubourg	Beaumont-le-Roger - école élémentaire Cousteau Bourgtheroulde-Infreville- école élémentaire Le Neubourg - école élémentaire Dupont-Eure Saint-Ouen-de-Thouberville
Pont-Audemer	Pont-Audemer - école élémentaire Helene Boucher Pont-Audemer - école élémentaire Paul Herpin Georges Sand/Paul Herpin Beuzeville - école élémentaire
Saint-André-de-l'Eure	Ivry-la-Bataille - école élémentaire Nonancourt - école élémentaire Verneuil-sur-Avre - école élémentaire Condorcet / Mérimée St-André-de-L'Eure -Le Château - école élémentaire
Val-de-Reuil	I.E.N. Val-de-Reuil poste B Pitres - école élémentaire Jacques Prévert Val-de-Reuil - école élémentaire Les Cerfs-Volants Val-de-Reuil - école élémentaire Les Dominos Val-de-Reuil - école élémentaire Jean Moulin Charleval - école élémentaire
Vernon	Vernon - école élémentaire Maxime Marchand vernon - école élémentaire Arc en ciel I Vernon - école élémentaire Château Saint-Lazare

Circonscriptions	Liste des CLIS de Seine-Maritime
Barentin	Corneille Gueville
Bois-Guillaume	Chevallier
Canteleu	Flaubert Maupassant
Darnétal	Gosciny Clémenceau Hérédia
Dieppe Est	Bert Les Feuillantines Rostand
Dieppe Ouest	Ferry Desceliers Delaunay
Elbeuf	Michelet Condorcet
Eu	Fréchon Moreau
Fécamp	Camus Port
Grand Quevilly	Moulin Hugo
Le Havre Est	Bouchor Robespierre
Le Havre Ouest	Colette Herriot
Le Havre Nord	Guesde Langevin
Le Havre Sud	Les Caraques Valmy Chapelle (Bolbec) Saint Romain de Colbosc Savigny (Goderville)
Lillebonne	Glatigny Boucher
Maromme	Aragon Flaubert
Montivilliers	Boulard Grout
Neufchâtel	Monet Anne Brassens
Rouen Centre	Balzac Legouy
Rouen Nord	Debussy Debussy CLIS 4 Sapins Saint Exupéry
Rouen Sud	Curie Pasteur

Saint-Etienne-du Rouvray	Ampère
Saint-Valéry en Caux	Coste et Bellonte Breton Pergaux
Yvetôt	Chrétien Prévost Bignon Prévert

### Liste des ULIS collèges et lycées de l'Eure

Nom Etablissement	Ville
Collège Marie Curie	BERNAY
Collège Jean de La Fontaine	BOURGTHEROULDE- INFREVILLE
Collège Pierre Brossolette	BRIONNE
Collège Guillaume de Conches	CONCHES-EN-OUCHES
Collège Henri Dunant	EVREUX
Collège Jean Jaurès ULIS TFA	EVREUX
Collège Jean Rostand	EVREUX
Collège de Navarre ULIS TFM	EVREUX
Collège Georges Politzer	EVREUX
Collège Georges d'Amboise	GAILLON
Collège Victor Hugo	GISORS
Collège Pierre Corneille	LE NEUBOURG
Collège Rosa Parks	LES ANDELYS
Collège Le Hamelet	LOUVIERS
Collège Pierre et Marie Curie	PONT-AUDEMER
Collège Les 7 Epis	SAINT-ANDRE-DE-L'EURE
Collège Alphonse Allais	VAL-DE-REUIL
Collège Maurice de Vlaeminck	VERNEUIL-SUR-AVRE
Collège Ariane	VERNON
Lycée Clément Ader	BERNAY
Lycée Augustin Hebert	EVREUX
Lycée Jean-Baptiste Decretot	LOUVIERS
Lycée Georges Dumézil	VERNON



Liste des ULIS collèges et lycées de Seine-Maritime

Nom Etablissement	Ville
Collège Coty	AUFFAY
Collège Marie	BARENTIN
Collège Le Campigny	BLANGY S/ BRESLE
Collège Léonard de Vinci	BOIS GUILLAUME
Collège Roncherolles	BOLBEC
Collège Victor Hugo	CAUDEBEC LES ELBEUF
Collège Brel	CLÉON
Collège L'Oiseau Blanc	CRIQUETOT L'ESNEVAL
Collège Rousseau	DARNÉTAL
Collège Camus	DIEPPE
Collège Delvincourt	DIEPPE
Collège Dumas	DIEPPE
Collège Nelson Mandela	ELBEUF
Collège Ferry	FÉCAMP
Collège Courbet	GONFREVILLE L'ORCHER
Collège Rollon	GOURNAY EN BRAY
Collège Branly	GRAND QUEVILLY
Collège Texcier	GRAND QUEVILLY
Collège Monet	GRUCHET LE VALASSE
Collège Claude Bernard	LE HAVRE
Collège Gérard Philippe	LE HAVRE
Collège Lagrange	LE HAVRE
Collège Les Ormeaux (privé)	LE HAVRE
Collège Moulin le Havre	LE HAVRE
Collège Varlin	LE HAVRE
Collège Salmona	LE TRÉPORT
Collège Pierre Mendès France	LILLEBONNE
Collège Jean de la Varenne	MONT SAINT AIGNAN
Collège Schweitzer	NEUFCHÂTEL
ULIS collège Boieldieu	ROUEN
ULIS collège Sacré Cœur (privé)	ROUEN
Collège Eluard	SAINT ETIENNE DU R.
Collège Lepovremoyne	SAINT VALÉRY EN CAUX
Collège Zola	SOTTEVILLE LES ROUEN
Collège Camus	YVETÔT

## Les démarches

### Comment bénéficier des transports scolaires et universitaires ?

Tout élève qui, en raison de sa situation de handicap, ne peut pas utiliser les moyens de transport en commun, bénéficie d'un transport individuel adapté entre son domicile et son établissement scolaire dont les frais sont pris en charge.

Il doit :

- être scolarisé, en milieu ordinaire, dans un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé (primaire et secondaire jusqu'à la terminale),
- présenter une situation de handicap dont la gravité est médicalement reconnue (un taux d'incapacité supérieur à 50 % est généralement retenu).

C'est la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la MDPH qui donne son accord pour bénéficier du dispositif.

Pour constituer le dossier : Il faut s'adresser au chef de l'établissement scolaire que fréquente l'enfant pour obtenir le dossier de demande de transport subventionné, ou à l'enseignant référent.

Le dossier doit comprendre :

- une copie de la décision de la CDAPH, précisant le taux d'incapacité,
- une photocopie de l'emploi du temps,
- un imprimé de demande de carte de subvention (dûment rempli),
- un devis du taxi ou une attestation des parents certifiant qu'ils transportent eux-mêmes leur enfant.

### Comment obtenir une AVS ?

L'AVS intervient auprès de l'élève pour lui permettre de réaliser certains gestes (installation dans la classe, préparation du matériel, déplacements, repas...) à l'école, au collège ou au lycée. Ils apportent une aide matérielle, éducative et participent à la socialisation de l'élève.

La demande doit émaner de l'équipe de suivi de scolarisation à la demande des parents.

Elle est adressée par les parents à la MDPH et la décision est prise par la CDAPH qui notifie la durée et la quotité de temps.

Elle peut attribuer une AVS-I (aide à l'accueil et à l'intégration individualisée des élèves handicapés) ou une AVS-M (apportent une aide mutualisée à plusieurs élèves simultanément) en fonction de 3 critères : difficultés d'autonomie, d'apprentissage et de socialisation.

Pour les établissements privés, il existe deux cas :

- L'AESH peut intervenir dans le privé comme dans le public sans frais pour l'établissement privé car elle est attribuée par l'Education Nationale.
- Si l'AVS est en contrat aidé, l'établissement privé doit le recruter expressément (contrat de droit privé) et doit participer en principe au salaire versé dans une limite d'environ 100 euros.

Pour les étudiants, il est possible, en fonction des universités, de recourir à l'aide de tuteurs, preneurs de notes, accompagnateurs, secrétaires d'examen, lecteurs ou auxiliaires de vie universitaire.

En ce qui concerne la pause du midi, aucun AVS n'est payé par les mairies. Ce temps doit être décompté sur le temps d'attribution générale sachant que la durée de travail consécutive ne doit pas être de plus de six heures sans pause (20 minutes obligatoires).

## Comment obtenir un aménagement des examens ?

D'une manière générale, il convient de s'assurer que le candidat handicapé se trouve dans des conditions de travail de nature à rétablir l'égalité entre les candidats.

Les candidats doivent adresser leur demande à la MDPH ou à l'un des médecins désignés par la CDAPH.

La demande est transmise par l'intermédiaire du médecin de l'Education Nationale intervenant dans l'établissement fréquenté.

Le médecin rend un avis, qui est adressé au candidat et à l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser l'examen ou le concours dans lequel il propose des aménagements.

L'autorité administrative décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat.

Un éventuel refus de l'administration doit être motivé.

## La scolarisation à domicile

➔ CNED



☒ CNED

Tel : 05 49 49 94 94

[www.cned.fr](http://www.cned.fr)

Le CNED - établissement public sous tutelle de l'Etat - propose des programmes d'enseignements à distance adaptés aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers. Certains d'entre eux pourront bénéficier des compétences d'un enseignant à domicile avec un maximum de 3h/semaine.

Pour un enfant de moins de moins de 16 ans, après accord du DASEN, l'enseignement est gratuit.

Après 16 ans, possibilité de prise en charge par la MDPH.

Niveau scolaire	CNED référent
Primaire	Toulouse
Collège	Rouen
Lycée	Rennes

## ↳ L'école chez vous



Votre Ecole Chez Vous

☒ Votre Ecole Chez Vous Rouen et agglomération

Emmanuelle Jourda, coordonnatrice

07 79 49 37 21

[Vecv76@gmail.com](mailto:Vecv76@gmail.com)

[www.vecv.org](http://www.vecv.org)

Votre Ecole chez vous est une association destinée à soutenir la scolarisation par un enseignement à domicile. L'enseignement dispensé est entièrement gratuit. Deux professeurs formés aux troubles envahissant du développement se déplacent à la maison - du CP au CM2. Ils interviennent au maximum 3h par semaine. Ils travaillent sur la sensorialité et les difficultés dans les apprentissages.

Actuellement, elle ne concerne que la Seine-Maritime.

## L'orientation

### ↳ GIP FEPH

#### Secteur de l'Eure

Patricia HECQ : 06 75 25 85 42

[patriciahecq@gipfeph.hautenormandie.fr](mailto:patriciahecq@gipfeph.hautenormandie.fr)

Séverine TOSTAIN : 06 78 75 42 37

[severinetostain@gipfeph.hautenormandie.fr](mailto:severinetostain@gipfeph.hautenormandie.fr)

#### Secteur Rouen Dieppe Le Tréport

Caroline CHATELIER-ELIOT : 06 76 82 10 14

[carolineeliot@gipfeph.hautenormandie.fr](mailto:carolineeliot@gipfeph.hautenormandie.fr)

Magali MENARD : 06 20 10 81 90

[magalimenard@gipfeph.hautenormandie.fr](mailto:magalimenard@gipfeph.hautenormandie.fr)

#### Secteur du Havre Fécamp Montivilliers

Hanène MONOT : 06 78 36 29 28

[hanenemonot@gipfeph.hautenormandie.fr](mailto:hanenemonot@gipfeph.hautenormandie.fr)

#### Corinne LAHAYE, Assistante

[corinnelahaye@gipfeph.hautenormandie.fr](mailto:corinnelahaye@gipfeph.hautenormandie.fr)

Pôle Régional des Savoirs/GIP FEPH

115. boulevard de l'Europe 76100 ROUEN

Tel 0235 73 48 48 Fax 02 35 15 47 81

Sylvie THOMAS, Directrice du GIP FEPH

Le Groupement d'intérêt Public Emploi des Personnes Handicapées accompagne les apprentis recrutés dans les secteurs privés et publics (Jeunes à partir de 16 ans).

Les conditions :

- être reconnu ou en cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.
- être en formation avec un contrat d'alternance.

Il existe des « référents » handicap au sein des établissements de formation (organismes de Formation Continue, centre de formation d'Apprentis et Missions locales) chargés d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les jeunes handicapés en recherche d'insertion professionnelle.

### ↘ Handisup



☒ Handisup Haute-Normandie  
Maison de l'université  
76821 Mont Saint Aignan cedex  
02 32 76 92 52

[secretariat@handisup.asso.fr](mailto:secretariat@handisup.asso.fr)  
[www.handisup.asso.fr](http://www.handisup.asso.fr)

HANDISUP s'adresse aux lycéens ou étudiants inscrits dans une filière post-bac.

Elle apporte une réponse à toutes les questions pour la poursuite des études et de l'insertion professionnelle.

## ↳ Handiscol




[www.education.gouv.fr/handiscol](http://www.education.gouv.fr/handiscol)  
Cellule d'écoute : 0.810.55.55.01 (numéro Azur)  
Aide handicap école : 0.810.55.55.00

Organisme qui identifie l'ensemble des mesures ou dispositifs destinés à favoriser la scolarisation des enfants et adolescents, handicapés en milieu ordinaire. Il met à la disposition des enseignants et des parents une cellule d'écoute et publie, en ligne, un guide pour la scolarisation des élèves handicapés.

## ↳ Maison départementale des Personnes Handicapées de l'Eure




 MDPH de l'Eure  
11 rue Jean de la Bruyère  
27035 EVREUX Cedex  
Tél : 02 32 31 96 13  
Fax : 02 32 60 45 40  
Email : [Mdph.eure@cg27.fr](mailto:Mdph.eure@cg27.fr)

## ↳ Maison départementale des Personnes Handicapées de Seine-Maritime

Département de Seine Maritime



 MDPH de Seine-Maritime  
13 rue Pôret de Blosserville  
76100 Rouen  
Tel : 02 32 18 86 87  
L'accueil du public est réalisé en trois lieux sur le département :  
-A Rouen (adresse ci-dessus)  
-Au Havre : 89 boulevard de Strasbourg  
-A Dieppe : 1 avenue pasteur  
Email : [Mdph @cg76.fr](mailto:Mdph @cg76.fr)